



COMMUNE DE MEGEVETTE
Procès verbal du Conseil Municipal
Du jeudi 22 juin 2023

AFFICHÉ le 21/07/2023 - N° D'ORDRE : 25/2023

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 16 juin 2023.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, FAVRE HUGUENOT Rachel, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MEYNET-CORDONNIER Max, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean-Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS : GAMBARINI Julien

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GRANGER COESNON Aurélie

ORDRE DU JOUR

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND VERT EN REMPLACEMENT DE LA DETR ; POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE
3. SUPPRESSION DU POSTE ADJOINT D'ANIMATION
4. TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE
5. TARIF ET REGLEMENT CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024
6. DEVIS
7. URBANISME
8. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame GRANGER COESNON Aurélie est désignée secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 MAI 2023

Aucune remarque. Le procès-verbal est approuvé.

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

/

2. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT EN REMPLACEMENT DE LA DETR - RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA MAIRIE

N° D24_2023

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal :

- Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « fonds Vert a été déployé par le gouvernement ;
- Qu'il y a lieu de déposer un dossier de demande de subvention au titre « Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics » dans le cadre de son programme de rénovation et mise en accessibilité PMR de la Mairie ;
- Rappelle que l'ensemble des travaux prévus pour la Mairie est estimé à 881 212.00 €

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)*

- APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
		Etat FONDS VERT	30 %	264 364 €
		Département	20 %	176 242 €

Travaux	881 212 €	Subvention Région	10 %	88 121 €
		Autofinancement	40 %	100 000 €
		Emprunt		253 485 €
		TOTAL	100 %	881 212 €

- CHARGE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet,
- SOLLICITE l'aide de l'ETAT pour la réalisation de ces travaux subventionnables,
- DEMANDE à l'Etat l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

3. SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

N° D25_2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu la délibération 58_2020 du 10 septembre 2020 créant le poste d'adjoint d'animation à temps non complet,

Vu la délibération 35_2021 du 22 juillet 2021, modifiant le temps de travail de l'adjoint d'animation à temps non complet

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 02 mai 2023,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)*

Décide

- D'instituer selon le dispositif suivant :

La suppression, à compter du 22 juin 2023, de l'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 27.48 heures hebdomadaires au service animation.

4. TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

N° D26_2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la raison de la modification du tableau des emplois :

- Recrutement suite à la création d'un emploi d'adjoint technique, suite à une réorganisation des services (Périscolaire, Cantine et Ménage des bâtiments communaux): délibération n° D01_2023 du 19/01/2023 ;
- Recrutement suite à la création d'un emploi d'adjoint technique, suite à une réorganisation des services (Entretien et gestion des gîtes communaux): délibération n° D02_2023 du 19/01/2023 ;
- Modification du temps de travail du poste d'Adjoint technique en raison d'une réorganisation des services à 35 heures par semaine annualisé : D03_2023 du 19/01/2023 ;
- Suppression du poste d'adjoint d'animation (périscolaire, cantine, gestion des gîtes et ménage des bâtiments)
- Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 02 mai 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

DECIDE de modifier comme suite le tableau des effectifs :

GRADES	TEMPS DE TRAVAIL	EMPLOI POURVU OU VACANT
Adjoint administratif Fonction Secrétaire de mairie	35/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Administratif (agent d'accueil)	28/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Technique (pour le ménage des bâtiments)	16/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Technique (services techniques)	35/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Technique (périscolaire, cantine et ménage des bâtiments)	35/35 ^{ème} <i>annualisé.</i>	POURVU
A.T.S.E.M principal de 1 ^{ère} classe	28,61/35 ^{ème} <i>annualisé</i>	POURVU
Adjoint Technique (gestion des gîtes et ménage des bâtiments)	8/35 ^{ème}	POURVU
Adjoint Technique (Périscolaire, Cantine et Ménage des bâtiments communaux)	6.30/35 ^{ème} <i>annualisé</i>	POURVU
Adjoint Technique pour des besoins saisonniers (services techniques)	à l'heure	VACANT
Adjoint Technique (services techniques)	35/35 ^{ème}	VACANT

5. TARIF ET REGLEMENT CANTINE - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

N° D27_2023

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire.

Rappelle aux membres du conseil municipal le tarif de la Périscolaire et de la Cantine, ainsi que le tarif appliqué dans le cadre d'un PAI ;

Demande au Conseil de se prononcer sur la demande des enseignants de l'école publique communale, la possibilité de réserver un repas à la cantine et d'en déterminer le tarif ;

D'étudier la possibilité pour les employés municipaux de la commune, travaillant en dehors de la cantine scolaire, de pouvoir en profiter aux mêmes conditions ;

Demande à l'assemblée d'en modifier le règlement intérieur ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

DECIDE de rajouter dans le règlement les tarifs comme suit ;

FIXE le prix des repas pour l'année scolaire 2023/2024 à 8.00 € pour les adultes enseignants de la commune, ainsi que pour les employés municipaux, désirant commander régulièrement ou exceptionnellement un repas à la cantine scolaire.

4. DEVIS

- SARL TRANSPORT DUVILLARD – Location de grue avec chauffeur pour dépose et repose de deux oratoires pour un montant TTC de 2 354.40 € - Approuvé
- Entreprise FABRICE GAVARD – Rénovation de l'oratoire « Le Clos des Enfants » pour un montant TTC de 2 830.00 € - Approuvé
- Entreprise FABRICE GAVARD – Rénovation de l'oratoire « La Croix des Marquisats » pour un montant TTC de 3 270.00 € - Approuvé

5. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	Demandeur	Terrain	Commentaires	Accordé le / Refusé le
PC07417423C0003	29/03/2023	M. Mme VO	457 route de Lémy	Installation d'un carport avec 2 places voitures et un abri jardin	Demande de pièces complémentaires 04/04/2023
AT07417423C0001	02/03/23	MAIRIE DE MEGEVETTE	88 Route de la Vallée du Risse	Réhabilitation de la mairie avec mise en accessibilité PMR	Arrêté favorable 01/06/2023
DP07417423C0006	24/03/2023	M. DIERCKX Kristof 261 chemin des Charmettes 74440 Mieussy	107 route des fornets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pose d'une isolation extérieure ▪ Finition du balcon avec bardage bois. ▪ Remplacement des deux petites fenêtres. 	Demande de pièces complémentaires 14/04/2023 Pièces

				▪ Construction d'un abri de voiture. Installation des panneaux solaires sur le côté sud de l'abri de voiture.	complémentaires réceptionnées le 31/05/23 Complément de pièces le 09/06/23
DP07417423C0008	15/05/2023	M. Mme BELLARD Olivier	93 route de Dorjon	Ajout d'un châssis fixe et agrandissement sur fenêtre existante	Arrêté favorable 15/06/2023
DP07417423C0009	05/06/2023	M. BRUNOY TOCNAY Rémy	1102 route des fornets	Réfection des façades ouest et sud ; création d'une loggia en façade sud ; création d'un petit appentis sur l'ancienne salle de bain en façade	
DP07417423C0010	15/06/2023	M. TAHON Gérard 68 av. des Tamaris 62152 Neufchâtel Hardelot	525 route des monts La Biollaz	Construction d'un abri de jardin d'une surface de 18.91m ²	
DIA 2023-009	26/05/2023	Vente BOREL / URBAN	104 route des monts	Maison	Pas de préemption
DIA 2023-010	06/06/2023	Vente BRUNOY-TOCNAY, SOMERS / VIMOND	1102 route des fornets	Maison	Pas de préemption

6. DIVERS

Une convention relative au projet « chantiers jeunes » entre la MJCI les Clarines et la municipalité a été évoquée. L'objectif est de donner de petits travaux à des jeunes, afin de les aider à financer leur permis de conduire. Le Chantier Jeunes se déroulera du 10 au 13 juillet 2023.

Prochaines dates à retenir :

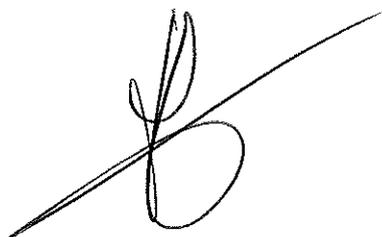
- 5 juillet spectacle Plein jour CC4R marionnettes pop-up
- L'Étape du Tour le 9 juillet,
- Tour de France le 15 juillet,
- Du 5 août au 10 août : Exposition de Marionnettes la Cie Phospènes et Jean-Pierre Lescot à la Crypte,

Séance levée à 22 heures 00

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE LE 20 JUILLET 2023 A 19H30

M. le Maire,
MAX MEYNET-CORDONNIER

Secrétaire de Séance,
Madame GRANGER COESNON Aurélie




*Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus. Pour extrait
conforme au registre des
délibérations du Conseil
Municipal.*